

COMMENTAIRES SUR LE NOUVEAU PLAN DE STATIONNEMENT À OUTREMONT

Le constat général à faire, à nos yeux, est que le nouveau plan de stationnement rendra la vie plus difficile à la vaste majorité, sinon à la totalité des résidents de l'arrondissement, et ce à plusieurs titres.

Limitation du nombre de permis temporaires gratuits pour les visiteurs

Cette nouvelle mesure affecte directement la qualité de vie même de tous les résidents de l'arrondissement désireux de recevoir famille, amis, etc. L'octroi antérieurement illimité de ces permis temporaires gratuits pour les visiteurs des résidents de l'arrondissement n'a jamais créé, à notre connaissance, de problèmes entre les résidents et n'a pas non plus été l'objet de critique quelconque.

Fixer le nombre de ce type de permis gratuits à 50 par année est nettement insuffisant pour sans doute la majorité des résidents. Nous recevons certes chez-nous plus du double de ce nombre de visiteurs par année. Il n'y a pas, à notre connaissance, de mesure équivalente dans les autres arrondissements.

Cette limitation du nombre de ces permis est, selon nous, un geste tout à fait irréfléchi qui ne peut s'expliquer que par le désir du maire de remplir les coffres de l'arrondissement.

Si telle était la volonté du maire de maintenir une telle mesure hautement préjudiciable à un très grand nombre de résidents, il faudrait au minimum doubler le nombre de permis gratuits par année et aussi augmenter de 2 heures à 4 heures la période de stationnement permis en tout temps, pour en mitiger l'impact fort négatif.

Zone unique pour tout l'arrondissement

L'existence de zones définies dans le plan antérieur de stationnement visait à protéger les résidents, en particulier ceux près des rues plus achalandées, accordant aux résidents de ces zones un accès exclusif ou du moins protégé aux places de stationnement situées près de leurs résidences.

La création d'une zone unique à la grandeur de l'arrondissement ne peut que nuire aux résidents des zones protégées antérieurement, en rendant beaucoup plus facile l'accessibilité à ces zones, obligeant à certains moments ces résidents à chercher un stationnement éloigné de leurs résidences.

Tout résident de l'arrondissement avait antérieurement aussi accès à toute place de stationnement de l'arrondissement, y compris les places en zones protégées, dans la mesure toutefois où ce résident était en visite chez le résident de la zone protégée, au même titre que les visiteurs de l'extérieur. La création de zones définies ne nuit pas en ce sens aux résidents de l'arrondissement.

Permis journaliers et mensuels aux non-résidents

L'octroi de ces permis journaliers et mensuels aux non-résidents apportera la même nuisance aux résidents des zones antérieurement protégées, et aussi ceux des autres zones, en facilitant de la même manière l'accès aux places de stationnement limitées de ces zones.

Il faut penser ici en particulier aux enseignants et étudiants du nouveau campus universitaire pour qui ces permis, aux prix offerts, seront sans doute attrayants, ce qui ne pourra que nuire aux résidents des zones voisines.

Alors que le plan de stationnement antérieur s'accommodait très bien de l'octroi de ce type de permis gratuits (nous croyons) aux non-résidents travaillant dans les commerces, écoles, etc. de l'arrondissement, le nouveau plan de stationnement, en raison des coûts de ces permis, aurait dit-on déjà entraîné la démission d'employés d'écoles, de restaurants, etc., affectant négativement la vie économique de tout l'arrondissement.

En réaction, le maire a dû semble-t-il décréter un moratoire suspendant l'application de cette nouvelle règle pour les travailleurs non-résidents, et ce jusqu'à la fin juin. Un bel exemple encore du caractère irréfléchi de ce nouveau plan de stationnement.

Conclusion

Le nouveau plan de stationnement est un exemple éloquent d'un projet mal réfléchi, qui ne répondait en aucune manière aux besoins ou aux demandes des résidents de l'arrondissement, le plan existant antérieurement n'ayant pas été, à notre connaissance, l'objet de critiques d'importance requérant les changements majeurs apportés par ce nouveau plan de stationnement.

Le fait que la présente consultation doive se faire APRÈS l'implantation de ce nouveau plan le démontre de façon on-ne-peut-plus claire.

Les justificatifs de protection de l'environnement avancés par le maire ne tiennent pas la route, selon nous. Il y aura, nous croyons, augmentation et non diminution du nombre de voitures circulant dans les rues de l'arrondissement.

La véritable motivation du maire dans ce dossier est, nous croyons, de simplement accroître les revenus de l'arrondissement pour peut-être, dira-t-il, en partie financer certains projets liés à l'environnement, mais ce n'est certes pas le moyen à utiliser pour financer ce type de projets.

Recommandations

- (1) Maintenir la nouvelle règle étendant les vignettes sur tout le territoire de l'arrondissement.
- (2) Réintroduire la division de l'arrondissement en différentes zones de stationnement, de sorte à mieux protéger les résidents dans les zones plus vulnérables.
- (3) Abolir les permis journaliers et mensuels pour les non-résidents, à l'exception des non-résidents travaillant dans les écoles, commerces, etc. de l'arrondissement et offrir à ces derniers les conditions prévalant dans le plan de stationnement antérieur.
- (4) Réintroduire le nombre illimité de permis temporaires gratuits pour les visiteurs, ou encore doubler au minimum le nombre annuel de ces permis temporaires gratuits en l'accompagnant d'une mesure permettant d'en mitiger l'impact négatif (stationnement permis en tout temps passant de 2 heures à 4 heures).

En espérant le tout utile.

Jean Louis Bolduc
Nicola Bridge



Le 11 février 2020